



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023

Etaient présents : BALDIT Laurence, Maire

Mme M : ~~JOUVERT Norbert, ARCANGIOLI Annie~~, BRUN Christian, MONTENEZ Karine, MIGLIORE Sébastien, MUNOS Evelyne, DUMAS Hubert, EUGENE Pascale, JOUVE Rosemonde, ALBEROLA André, PEREZ Joseph, SOUSTELLE Marie-Claude, GINEYS Mireille, ADJOUADI Messaoud, BAUDUCCO Claude, ~~MADRIGNAC André~~, MALAVIEILLE Patrick, DART Didier, ABEILLON Céline, ~~KUBICA Marc, DUMAS Anne Claire, PORTALEZ Marie-Line, AKAN Yavuz, KORDJANI Anissa, BOUX Ludovic, RANTIER Amandine, BLANCHARD Françoise, MERAND Didier~~

Avaient donné procuration de vote :

Norbert JOUVERT	à	Karine MONTENEZ
Annie ARCANGIOLI	à	Pascale EUGENE
André MADRIGNAC	à	Laurence BALDIT
Marie-Line PORTALEZ	à	Didier DART
Yavuz AKAN	à	Sébastien MIGLIORE

Etaient absents : Mesdames et Messieurs KUBICA, DUMAS Anne-Claire, KORDJANI, BOUX, RANTIER, BLANCHARD

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre dernier

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Madame la Maire propose de compléter l'ordre du jour de la séance de questions complémentaires et ce afin de ne pas bloquer l'instruction de dossiers administratifs. Ces derniers ont été adressés entre le jour de la convocation et celui de la séance. Elle les cite

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Madame la Maire adresse, en son nom personnel et en celui du conseil municipal, toutes ses pensées à Monsieur JOUVERT, pour le décès de sa belle-sœur et Madame PORTALEZ, touchée par la perte de son papa.

Madame la Maire souhaite un instant revenir sur l'actualité internationale qui connaît depuis quelques mois des événements meurtriers d'une extrême violence. C'est la question du conflit au Moyen Orient qui a débuté ce 7 octobre dernier. Il devise les populations et la communauté internationale. Elle dénonce toutes les guerres et s'associe au courant sollicitant une pause humanitaire.

C'est aussi le nouvel assassinat d'un professeur, Monsieur Dominique BERNARD, 3 ans après celui de Samuel PATY. L'école est devenue la cible par excellence de l'obscurantisme. Elle en appelle, en tant qu'élue de la République, à l'apaisement

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Rétrocession d'une concession



Madame EUGENE, explique que le Code Général des Collectivités Territoriales, par ses articles L.2213-7 et suivants et L2212-22, rend possible la reprise d'une concession si plusieurs critères sont réunis. Elle les cite.

Madame LANDRAGIN a proposé le rachat d'une concession cinquantenaire renouvelée le 30 décembre 1997 mais acquise le 12 décembre 1967 (quittance PIA du 20 janvier 1998). Celle-ci est vide. Elle porte le n° 4745 sur le cimetière catholique ouest agrandi (ex 3137). Sa superficie est de 3 m². Elle a été acquise au prix de 1 500 francs.

Madame EUGENE propose de racheter ladite concession au prorata du temps restant à courir soit 312 mois. La somme de 113.57 € sera remboursée à Madame LANDRAGIN.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

II – Vente de l'ancienne balayeuse

Madame EUGENE informe que la commune a été sollicitée par d'autres communes, pour le rachat, de gré à gré, de l'ancienne balayeuse. Elle rappelle que ce véhicule a été acquis en 2008 par la commune. Après vérification des prix sur le marché, il est envisagé une mise en vente de 15 000 €.

Madame EUGENE propose donc de délibérer sur le principe d'une mise en vente de ce véhicule.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

III – Avenant au marché « réfection de voirie et reprise du mur de soutènement de Champclauson »

Madame EUGENE, revient sur la décision prise lors de la séance du 7 novembre 2022 de valider le projet technique de reprise du mur de soutènement de la rue du Dispensaire avec sécurisation et réfection sur la voirie. La commune, dans le cadre du marché « accord cadre maître d'œuvre » a été accompagnée sur le dossier par le Cabinet ICS.

Madame EUGENE rappelle que les travaux consistaient à la reprise totale de la chaussée avec signalétique et reprise du mur de soutènement qui s'était effondré sur 100 mètres. Le montant du projet s'élevait à 59 486.70 € HT.

Elle ajoute qu'en cours d'exécution des travaux, des modifications se sont avérées nécessaires. Des sujétions techniques et des travaux supplémentaires sont apparus pour la bonne réalisation du chantier conduisant à la rédaction d'un avenant au marché.

Ces nouveaux travaux ont nécessité la création de nouveaux prix rajoutés au bordereau des prix unitaires du marché. Le délai d'exécution du chantier a été prolongé de 3 semaines.

Madame EUGENE ajoute que l'ensemble de ces éléments ont conduit à un avenant de 10 % au marché initial portant ainsi le montant des travaux à 65 464.20€ HT soit un écart de 5 977.5 € HT.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV – Augmentation du capital de la SPL 30 et modification des statuts

Madame la Maire rappelle que la commune est adhérente à la Société Publique Locale 30. Cette structure, en date du 22 mai 2023 a approuvé un plan d'évolution stratégique des sociétés de la grappe Territoire 30 qui est une autre structure de soutien aux collectivités en matière d'ingénierie de projets, d'aménagement et de revitalisation de territoires. Ce plan a vocation à renforcer le capital de la SPL30 eu égard notamment au portage en cours ou à venir de concessions d'aménagement et/ou de travaux.

De cette décision, ressort la nécessité de consolider l'assise financière de la SPL 30 par une augmentation de son capital.

Madame la Maire fait part des intentions du Département et celles d'autres communes. De ce fait, le conseil d'administration de la SPL s'est prononcé sur le principe d'une augmentation du capital d'un montant nominal de 900 000 € pour le porter de 225 000 € à 1 125 000 € et ce, par l'émission de 9 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 € chacune.

Madame la Maire conclut qu'en tant que commune actionnaire de la SPL 30 la commune doit délibérer pour valider la modification des statuts et valider l'augmentation de son capital par l'émission de nouvelles actions.

Monsieur MALAVIEILLE ajoute que cette décision n'aura aucune incidence financière pour la commune. Le Département change le spectre des compétences de la SPL 30. C'est une opportunité pour



la commune.

Madame la Maire acquiesce et souligne la qualité technique des interventions de la SPL 30 dans le cadre du programme Petites Villes de Demain

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

V – Participation au financement des écoles privées

Madame MONTENEZ rappelle que la commune contribue au financement des écoles privées élémentaires (maternelles et primaires) sous contrat d'association et ce, afin de garantir leur bon fonctionnement. Elle ajoute que les élèves de l'école Saint Pierre sont associés aux initiatives de la commune : spectacle de Noël, Gouters de Noël, participation aux projets d'école etc...

Cette contribution s'inscrit dans le respect des obligations fixées par les lois n°2004-809 du 1^{er} août 2004 et 2019-791 du 26 juillet.

Madame MONTENEZ ajoute que cette contribution est encadrée par l'article 442-5 du Code de l'éducation. Suite aux échanges engagés avec les écoles privées de la commune, la contribution est fixée à 600 € par enfant de la commune soit, pour l'année 2023, 37 200 €.

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

VI – Participation aux projets des écoles

Madame MONTENEZ propose, comme chaque année, de soutenir les établissements scolaires dans la mise en place de leur projet d'école. Elle explique qu'il s'agit, dans le cadre d'une démarche pédagogique obligatoire, d'un programme d'actions et d'initiatives éducatives complémentaires déclinées sur l'année scolaire.

Madame MONTENEZ rappelle que la commission « Education » a fixé la participation de la ville à 20 € par enfant et propose donc les attributions suivantes :

- Ecole primaire Anatole France : 3 060 €
- Ecole primaire Victor Hugo : 2 180 €
- Ecole maternelle Jules Ferry : 2 400 €
- Ecole maternelle Florian : 1 120 €
- Ecole Saint Pierre : 1 000 €

Madame la Maire ajoute que la commune verse également la somme de 46 € par enfant pour leur frais de scolarité : achat de manuels, etc...

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité

VII – Renouvellement de la convention Autorisation des droits du sol (ADS)

Madame la Maire rappelle que la commune est adhérente au service commun Autorisation des Droits des Sols depuis 2017. Deux avenants ont été signés pour tenir compte de l'évolution des procédures avec la dématérialisation des autorisations d'urbanisme conformément aux dispositions de la loi ELAN

Madame la Maire explique que toutes les dispositions de l'ancien avenant n'ont pu aboutir du fait de la complexité des procédures. Le service ADS d'Alès Agglomération demande de délibérer afin de renouveler la convention. Elle rappelle les obligations et les modalités de travail entre les deux collectivités.

Madame la Maire ajoute que les communes ont à choisir entre deux options :

L'option 1 : envoi au service commun les seules Déclaration Préalables valant division foncière ou lotissement

L'option 2 : que nous avons validée : prévoyant l'envoi de l'ensemble des Déclarations Préalables au service commune ; La commune restant compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme.

Madame la Maire propose le renouvellement de la convention avec l'option 2

Pas d'observation
Adopté à l'unanimité



VIII – Délimitation des zones d'accélération : lancement d'une concertation

Madame la Maire revient sur la décision du 13 septembre dernier délimitant des zones d'énergies renouvelables. Elle rappelle les objectifs fixés par la loi.

De nouvelles instructions obligent la concertation avec la population au travers d'une consultation sur le sujet

Madame la Maire propose de lancer auprès des habitants une consultation publique sur les zones proposées. Elle indique qu'un plan de communication sera lancé à cet effet pour un recueil des avis du 2 novembre au 24 novembre prochain.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IX – Création de poste au tableau des emplois

Madame la Maire informe du recrutement d'un agent technique au 1^{er} novembre 2023 ayant des compétences techniques sur l'entretien des espaces verts.

Son recrutement s'inscrit dans le cadre d'une procédure de mutation. Le grade d'agent de maîtrise n'existe pas sur le tableau des emplois de la commune, il convient donc de le créer.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

X – Mise à jour du tableau des emplois

Madame la Maire ajoute que le centre de gestion établit chaque année le tableau des possibilités d'avancement de grade pour le compte de la commune. Au regard des lignes directrices de gestion interne à notre collectivité, 4 agents bénéficieront, au 1^{er} décembre prochain d'un avancement. Elle les détaille.

Madame la Maire propose, au regard de ces éléments, les modifications suivantes au tableau des emplois :

- création d'un poste d'agent de maîtrise
- l'augmentation du temps de travail de deux agents pour les porter à 35 H
- la création de 2 postes de technicien principal de 1^{ère} classe
- la suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- la suppression de 2 postes d'adjoints techniques
- la suppression de 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- la suppression d'un poste d'attaché principal

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

XI – Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et l'assainissement collectif

Monsieur PEREZ propose de revenir sur les grandes lignes de ces 2 rapports adressés avec la convocation pour la séance.

Il indique, pour chacun des services, le nombre d'abonnés, le volume vendu, l'amélioration du service et des réseaux, le montant des factures type.

Pour notre section, des études sont toujours en cours pour un forage sur le Gravelongue.

Concernant l'assainissement, l'agglomération porte un projet d'envergure pour une station répondant aux nouvelles normes sur la zone du Mazel (L Habitarelle)

Monsieur MALAVIEILLE revient sur le travail engagé (tant en fonctionnement qu'en investissement) avant le transfert à l'agglomération par le Syndicat de La Grand'Combiennne des Eaux. Ce dernier a été placé comme meilleur élève de la communauté d'agglomération.

Ce travail a permis aux communes du canton de ne pas être concernées par le lissage des prix.

S'agissant d'un donné acte, la question n'a pas appelé au vote.

XII – Dossier de pré-candidature au dispositif Bourg-Centre Occitanie et demande d'accompagnement à l'Agence d'Urbanisme

Madame la Maire explique que la Région Occitanie a décidé d'engager de nouvelles politiques pour : répondre aux besoins démographiques que connaît le territoire régional, promouvoir et soutenir le développement économique, le cadre de vie, la mobilité, la transition énergétique et écologique, les



équipements culturels, sportifs ou de loisirs, ainsi que le tourisme.

Elle indique qu'en complément du dispositif Petites Villes de Demain, la commune souhaite pouvoir établir ce nouveau contrat-cadre sur son territoire et bénéficier de partenariat financier dans le cadre de projets d'investissement. La procédure distingue trois phases, le dépôt d'un dossier de pré-candidature, l'analyse conjointe des réflexions de ce dossier et l'élaboration du projet qui se conclura par la rédaction et la signature du contrat « Bourg Centre » .

Le dossier de pré-candidature sera examiné par la communauté d'agglomération Ales Agglomération pour être inscrit dans le projet de territoire puis déposé à la Région.

Monsieur MALAVIEILLE confirme la présentation de Madame la Maire. Il ajoute que lors du comité de pilotage tenu le 18 Octobre dernier, il a été constaté des procédures complexes et des conditions d'accès assez évolutives. Malgré ces éléments, c'est une opportunité pour la commune qui permettra également de bénéficier partenaires qualifiés en ingénierie comme la SPL 30 ou l'agence d'Urbanisme.

Il souligne toutefois, en tant que Conseiller Général, le soutien indéniable du Département auprès des communes rurales. Son soutien est trop peu souvent affiché bien qu'il soit à hauteur des interventions de la Région. Il indique que la commune a bénéficié, dans le cadre du contrat territorial, d'un soutien à hauteur de 300 000 € autour des projets suivants : le cimetière de Champclauson, la requalification des deux boulevards, la rue des Ecoles, le Théâtre de verdure.... Sans parler de l'EHPAD Maurice Larguier dans son projet d'extension et création d'une unité protégée.

Madame la Maire propose donc de déposer la pré-candidature au dispositif « Bourg Centre » d'une part. Ensuite elle fait part de la possibilité de se faire accompagner par l'agence d'urbanisme, partenaire des territoires en matière d'ingénierie, pour obtenir une assistance dans l'élaboration d'une stratégie d'orientation et de planification des projets.

**Pas d'observation
Adoptée à l'unanimité**

XIII - Information sur l'attribution des marchés des assurances de la ville

Madame la Maire indique que la commune a lancé au mois d'août une consultation pour le renouvellement de ses contrats des assurances tant sur le risque statutaire que sur le risque « incendies, accidents et risques divers » et ce, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Une pondération était prévue aux cahiers des charges la compagnie répondant à l'ensemble des lots.

La SMACL a adressé des offres les plus économiquement avantageuses. Les primes annuelles s'élèvent à

- IARD : 50 171.11 € TTC
- Statut : 64 821.89 € TTC

Question complémentaire n° 1 : Convention d'adhésion au service Partenariat CNRACL et Invalidité

Madame la Maire indique que le Centre de Gestion accompagne la commune dans la gestion des dossiers CNRACL Il conseille les agents sur toutes les questions relatives à la retraite depuis l'affiliation au régime jusqu'à la liquidation de la pension et assiste les employeurs territoriaux à la fiabilisation des comptes individuels retraites des agents en contrepartie d'une cotisation obligatoire

Madame la Maire explique les relations du Centre de Gestion avec la Caisse des Dépôts et des Consignations tant opérationnelle que financière. Elle ajoute que les dépenses du service du CDG ne sont pas couvertes par les cotisations obligatoires versées par les communes.

Madame la Maire propose de signer une convention d'adhésion au service de l'établissement afin de pouvoir bénéficier encore de son soutien. Le coût de cette prestation s'élève à 800 € par an.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°2 : Vente d'une parcelle, avenue Marcel Feydédié

Madame la Maire indique que la commune est propriétaire d'une parcelle non cadastrée de 375 m² relevant du domaine public sur l'avenue Marcel Feydédié.



Elle est attenante à la propriété de Madame MONTEILLER Laurine qui souhaite s'en porter acquéreuse. Ce bien a fait l'objet d'une évaluation du service des Domaines à hauteur de 4 € le m². Elle peut faire l'objet d'une marge d'appréciation de 15 % soit 3.4 € le m²

Cette parcelle de terrain est encadrée d'un côté par l'habitation de Madame MONTEILLER et un trottoir qui restera du domaine public de la commune.

Madame la Maire indique que ce bien sera désaffecté du domaine public pour être intégré au domaine privé. Pour la vente, elle propose d'appliquer la marge d'appréciation de 15 % portant ainsi le prix de vente à 1 275 €. Les frais d'acte et subséquents seront à la charge de l'acquéreuse.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Question complémentaire n°3 : Attribution d'une subvention à l'association des parents d'élèves de l'école Saint Pierre

Madame MONTENEZ, indique que pour la deuxième année, l'école Saint-Pierre est soutenue par une association des parents d'élèves

La commune a été sollicitée pour l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Madame MONTENEZ propose l'octroi d'une subvention d'un montant de 300 €.

Monsieur MALAVIEILLE souhaite qu'un courrier d'information soit adressé à la directrice de cette école pour l'informer de cette attribution et lui rappeler le soutien de la commune au travers de ses diverses initiatives et autres participations financières.

XIV – Questions diverses

Madame la Maire donne quelques éléments sur les évènements à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

La Maire,



Laurence BALDIT